

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.****Séance du 25 juin 2024**

Le 25 juin 2024 à 17h07, le conseil d'administration de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le mardi 18 juin 2024, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND-Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 11
- Votants : 13

Secrétaire de séance : Mme Fabienne THIVILLIER

Délibération n°03**Objet : Budget Principal du C.C.A.S. - Décision Modificative n°1 - Approbation****Étaient présents :**

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU.

Absents / Excusés :

M. Jean GOYET, M. Henry DUPOIZAT, M. Philippe CESANA.

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- L'instruction du plan comptable M57 (communes et établissements publics) ;
- Le budget primitif 2024 – budget principal ;
- La délibération n°11 du conseil d'administration du C.C.A.S. 28 mai 2024 arrêtant l'affectation des résultats 2023.

Considérant**1 BP C.C.A.S. - Affectation du résultat**

La décision modificative a surtout pour objet de prendre en compte l'affectation des résultats en section de fonctionnement comme en section d'investissement, et d'ajuster les inscriptions du BP2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Un besoin se fait ressentir concernant :

- Des dépenses de 26 339,38 € sur le budget principal du CCAS, pour couvrir des besoins liés à la prise en charge du dossier Apagan
- Des dépenses de 10 377,08 € sur le budget principal du CCAS, pour couvrir des besoins liés à des actions sociales pour les plus démunis
- Une constitution supplémentaire de dotation aux amortissements de 4 000,00 €
- Le versement de subventions d'équilibres complémentaires sur le budget des EHPAD (50 000,00€) et celui des Résidences Autonomie (68 845,00 €).


A ce titre, il est proposé d'affecter les sommes suivantes :

Sens	Chapitre ou ligne budgétaire	Compte	Libellé du compte	Montant
Dépenses	65	65821	Déficit du Budget annexe EHPAD	50 000,00
	65	65821	Déficit Budget annexe RA	68 845,00
	65	65888	Autres charges diverses de gestion courantes Autres	36 716,46
	042	6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	4 000,00
Total Dépenses				159 561,46
Recettes	002		Résultat de fonctionnement reporté	159 561,46
Total Recettes				159 561,46

SECTION D'INVESTISSEMENT

La reprise du résultat d'investissement permet d'inscrire le versement d'une subvention d'équipement de 30 000,00€ au profit du budget investissement annexe des RA, pour permettre le remplacement d'une chambre froide défectueuse. Les autres affectations (logiciels – autres immobilisations corporelles) sont faites en besoins susceptibles à venir.

Sens	Chapitre ou ligne budgétaire	Compte	Libellé du compte	Montant
Dépenses	20	204181	Subvention d'équipement aux organismes publics – Biens mobiliers, matériel et études	30 000,00
	20	2051	Concessions et droits similaires	40 000,00
	21	2188	Autres immobilisations corporelles	103 129,57

				Total Dépenses	173 129,57
Recettes	001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		173 129,57
				Total Recettes	173 129,57

2 C.C.A.S. - Complément de subvention d'équilibre versée par la ville

Un complément de subvention d'équilibre de la Ville de Saint-Étienne à hauteur de 204 930,00 € a été attribué au C.C.A.S., par délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2024, comme suit :

- 16 590,00 € au budget fonctionnement CCAS,
- 116 250,00 € au budget fonctionnement EHPAD,
- 21 290,00 € au budget fonctionnement Résidences Autonomie,
- 50 800,00 € au budget fonctionnement Portage de repas.

Ces recettes seront ensuite reversées aux différents Budgets Annexes, conformément aux délibérations à la DM1 de chaque budget.

Il est nécessaire de modifier le budget comme suit :

Sens	Chapitre ou ligne budgétaire	Compte	Libellé du compte	Montant
Dépenses	012	6211	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	16 590,00
	65	65821	Déficit Budget annexe EHPAD	116 250,00
	65	65821	Déficit Budget annexe Résidences Autonomie	21 290,00
	65	65821	Déficit Budget annexe portage de repas	50 800,00
Total Dépenses				204 930,00
Recettes	74	74748	participation communes (équilibre CCAS)	16 590,00
	74	74748	participation communes (équilibre EHPAD)	116 250,00
	73	74748	participation communes (équilibre RA)	21 290,00
	74	74748	participation communes (équilibre portage)	50 800,00
Total Recettes				204 930,00

Tableaux de synthèse :

Budget fonctionnement :

Sens	Chapitre ou ligne budgétaire	Compte	Libellé du compte	Montant
Dépenses	012	6211	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	16 590,00
	65	65821	Déficit Budget annexe EHPAD	166 250,00
	65	65821	Déficit Budget annexe Résidences Autonomie	90 135,00
	65	65821	Déficit Budget annexe portage de repas	50 800,00
	65	65888	Autres charges diverses de gestion courantes Autres	36 716,46
	042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	4 000,00

Total Dépenses				364 491,46
Recettes	002		Résultat de fonctionnement reporté	159 561,46
	74	74748	participation communes (équilibre CCAS)	16 590,00
	74	74748	participation communes (équilibre EHPAD)	116 250,00
	73	74748	participation communes (équilibre RA)	21 290,00
	74	74748	participation communes (équilibre portage)	50 800,00
Total Recettes				364 491,46

Budget investissement :

Sens	Chapitre ou ligne budgétaire	Compte	Libellé du compte	Montant
Dépenses	20	204181	Subvention d'équipement aux organismes publics – Biens mobiliers, matériel et études	30 000,00
	20	2051	Concessions et droits similaires	40 000,00
	21	2188	Autres immobilisations corporelles	103 129,57
Total Dépenses				173 129,57
Recettes	001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	173 129,57
Total Recettes				173 129,57

L'Assemblée Délibérante approuve la décision modificative n° 1 - Budget Principal C.C.A.S.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 13
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, , Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU.

- Abstention :

- Contre :

- Non votant : M. Charles DALLARA, sorti de la salle, ne prend pas part au vote.

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un

délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de justice administrative).



Fait et délibéré en séance le 25 juin 2024

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**



Frédéric DURAND

La secrétaire de séance,



Fabienne THIVILLIER - RIVOIRARD

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 09/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

